

Compte-Rendu de la Réunion du Lundi 19 février 2018

Date de convocation : mardi 6 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi dix-neuf février, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe.

Etaient présents : Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme YVERNAULT Rolande, Mme LEFEUVRE Andrée, M. PION Patrice, Mme PENIN Véronique, M. LABETOULLE Hervé, M. PAIN Pierre, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. ALLORENT Benoît, Mme CHATEIGNIER Annie, M. CHAUMEAU Didier,

Pouvoirs : M. DEGAY Jean-Michel a donné pouvoir à Mme LAURIEN Sylvie

Mme PENIN Véronique est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018

Madame LAURIEN Sylvie donne la parole à Mme FONTAINE Virginie, adjointe déléguée aux affaires scolaires. Elle explique à l'assemblée que le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe le cadre de ces évolutions. Suite aux conseils d'école maternelle et élémentaire il est soumis à l'assemblée le souhait de passer de 4,5 jours d'école à 4 jours, avec les horaires scolaires suivants :

9 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30 pour l'école maternelle (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

9 h – 12 h 30 et 14 h – 16 h 30 pour l'école élémentaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Ces horaires permettront de faire 2 services au restaurant scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Mme FONTAINE et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 2 abstentions

DECIDE le passage de la semaine à 4 jours d'école

DECIDE les horaires ci-dessus mentionnés

EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame LAURIEN Sylvie donne la parole à M. MAILLEIN Bernard, adjoint délégué aux finances. Il explique qu'il devient nécessaire d'agrandir la médiathèque par la création d'un hall d'accueil ce qui permettrait également de sécuriser l'entrée et la sortie des utilisateurs et d'améliorer l'accessibilité aux PMR. La salle de lecture et d'exposition serait réaménagée.

L'estimation des travaux est de 138 000 € HT et il propose le plan de financement suivant :

DGD (DRAC) 40 %	55 200,00 €
FAR (Conseil Départemental) 10 %	13 800,00 €
Fonds Bibliothèque (Conseil Départemental) 10 %	13 800,00 €
CRST 20%	27 600,00 €
Fonds Propres	<u>27 600,00 €</u>
	138 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement proposé

ECLAIRAGE PUBLIC (2^{ème} tranche) – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame LAURIEN Sylvie donne la parole à M. MAILLEIN Bernard, adjoint délégué aux finances. Monsieur MAILLIEN explique au conseil municipal que l'éclairage public a besoin d'une mise en sécurité (armoire, raccordement à la terre...), qu'il convient de remplacer les

lampadaires énergivores et d'installer des horloges et détecteurs de luminosité. L'estimation des travaux est de 66 250 € HT et il propose le plan de financement suivant :

TEPCV 50 %	33 125,00 €
SDEI 10 %	6 625,00 €
DETR 20%	13 250,00 €
Fonds Propres	<u>13 250,00 €</u>
	66 250,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE le plan de financement proposé

AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame LAURIEN Sylvie donne la parole à M. MAILLEIN Bernard, adjoint délégué aux finances. Il explique qu'il convient d'installer une signalétique dans Aigurande, une protection des sites (monument aux Morts, ...), de faire une sécurisation des entrées de ville et d'aménager des passages pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant des travaux est estimé à 124 000 € HT. Il propose le plan de financement suivant :

FAR (Conseil Départemental) 20 %	24 800,00 €
CRST 20%	24 800,00 €
DETR 30%	37 200,00 €
Amendes de Police 5%	6 200,00 €
Fonds Propres	<u>31 000,00 €</u>
	124 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE le plan de financement proposé

VOYAGES SCOLAIRES EN ITALIE et EN ESPAGNE

Madame LAURIEN donne la parole à Monsieur MAILLIEN, adjoint délégué aux finances. Monsieur MAILLIEN explique que la mairie a été saisi d'une demande du Collège Frédéric Chopin pour le voyage en Italie qui a lieu du 25 mars au 31 mars 2018, le coût du séjour est de 318,92 € par enfants, et pour le voyage en Espagne qui a lieu du 15 au 21 avril 2018, le coût du séjour est de 367 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition de la commission des finances

DECIDE de verser une participation de 100 € par enfants de la commune pour les voyages en Italie et en Espagne et de

VERSER cette somme directement au Collège.

PARTICIPATION A LA CLASSE DE DECOUVERTE « SEJOUR EN BORD DE LOIRE » POUR LES CM2

Madame LAURIEN donne la parole à monsieur MAILLIEN, adjoint délégué aux finances.

Celui-ci informe le conseil municipal que l'école Jean Moulin organise un séjour de 2 jours en Bord de Loire en avril 2018 pour la pratique du vélo. Le coût par enfants est de 140 €.

L'école sollicite une participation de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCORDE une participation de 50% du coût pour le séjour en bord de Loire.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 7 AVENUE DE VERDUN

Madame LAURIEN donne la parole à monsieur MAILLIEN adjoint délégué aux finances.

Monsieur Maillien indique au conseil municipal que l'immeuble sis 7 avenue de Verdun est en vente et que la commune se porte acquéreur en vue d'y créer des locaux paramédicaux comme il lui a été demandé par certains professionnels.

Le propriétaire accepte la vente au prix de 88 000.00 € frais d'agence inclus.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir cet immeuble par emprunt inscrit au budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir l'immeuble sis 7 avenue de Verdun au prix de 88 000,00 € frais d'agence inclus

AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente

VOEU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Madame LAURIEN fait part au conseil municipal du vœu adopté au Conseil Départemental contre la désertification médicale. Elle en donne lecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

S'ASSOCIE au Conseil Départemental pour le vœu exprimé contre la désertification médicale.

TARIF VENTE DE FRIANDISES AU CINEMA « LE MODERNE »

Madame LAURIEN Sylvie donne la parole à Monsieur MAILLIEN Bernard, adjoint délégué aux finances. Il explique au conseil municipal qu'il est vendu des paquets de bonbons au cinéma et que le conditionnement de ceux-ci a changé, ils sont plus grands. Il convient donc de modifier le tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le tarif des paquets de bonbons 3 € l'unité.

INFORMATIONS

Madame LAURIEN informe le Conseil Municipal :

- Busage Rue de l'étang
- Entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer par les agents de la commune
- Mise en place d'une antenne de téléphone relais free à la Chagnade
- Réception des travaux des vestiaires du stade le 7 mars 2018
- Cuma des Sauzettes et Mme Crawford, la Commune a été mise en cause et est assignée au TGI
- Station épuration : enduit à reprendre ~3000€
- La fibre optique arrive à l'entreprise Rault
- Fuite d'eau au local de la Croix Rouge ~750€
- Les travaux de la Rue de l'étang vont démarrer dans les prochaines semaines mais des travaux doivent être effectués sur les réseaux Eaux Potables et Eaux Usées

Séance levée à 21h30.